



Ville de Revel  
www.mairie-revel.fr

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Demande d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire « Boucle Jefferson »**

**N° 014.03.20024**

**Rapporteur :**  
**Martine MARÉCHAL**

L'an deux mille vingt-quatre le premier du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 22 février 2024.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 24

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Ghislaine DELPRAT, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Marie ARGENCE, Robert CLERON.

#### Absents excusés

Charlotte TOUSSAINT-JOUYS Uvaldo POLVOREDA, Caroline COMBES, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN.

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

L'article L. 361-1 du Code de l'environnement donne compétence aux départements pour établir le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de randonnées (PDIPR).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240301-202431014-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024  
Publication : 06/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération du 26 juin 1986, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a décidé de l'élaboration de ce plan.

Le diagnostic des sentiers de promenades et de randonnée réalisé par la Fédération française de randonnée pédestre ainsi que le Projet VTT FFC Aux sources du canal du Midi a été approuvé par l'intercommunalité le 31 janvier 2020.

Par délibération du 17 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé la création de l'itinéraire de randonnée non motorisée dénommé « Boucle Jefferson ».

Les services du Département ont réalisé l'analyse technique, juridique et environnementale de cet itinéraire. Il emprunte les voies et chemins tels que décrits dans le tableau et la carte joints en annexes.

Au cas d'espèce, il s'agit de se prononcer sur le tracé définitif de l'itinéraire pour lequel il convient de demander au Conseil départemental de la Haute-Garonne son inscription au PDIPR.

L'inscription au PDIPR des chemins ruraux domaine privé de la commune, implique que ceux-ci ne pourront être ni aliénés ni supprimés sans que la commune n'ait au préalable proposé au Département un itinéraire de substitution et que ce-dernier l'ait accepté. Cette obligation s'impose également aux parcelles communales traversées.

Considérant la délibération en date du 17 décembre 2020 décidant de la saisine du Département en vue de l'inscription au PDIPR de l'itinéraire dénommé « Boucle Jefferson », et sur proposition de madame Martine MARECHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'arrêter le tracé définitif de l'itinéraire « Boucle Jefferson » figurant en annexe,
- d'autoriser et d'assurer l'ouverture, l'entretien, le balisage et les aménagements sécuritaires nécessaires à cet itinéraire,
- de demander au Conseil départemental de la Haute-Garonne son inscription au PDIPR,
- d'engager la commune à ne pas aliéner ou supprimer les chemins ruraux, inscrits au PDIPR, sauf à proposer au Département de la Haute-Garonne un itinéraire de substitution et que ce-dernier l'ait accepté,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 6 mars 2024

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20240301-202431014-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024  
Publication : 06/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation